

juillet 1976

"SOSPO"

Compte rendu de l'exercice 1976 de l'état-major spécial
(Sonderstab) du Département politique fédéral

1 Cadre

Conformément à l'Arrêté du Conseil fédéral du 28 février 1975, les états-majors spéciaux des Départements et de la Chancellerie fédérale ont été tour à tour exercés à leur tâche dans la période du 19 mars au 3 juin 1976. L'Office central de la défense avait été invité à diriger les exercices de 5 états-majors de départements, dont celui du DPF, et à suivre les 3 autres.

2 Déroulement de "SOSPO"

L'exercice de l'état-major spécial du Département politique fédéral, appelé "SOSPO", s'est déroulé les 1, 2 et 3 juin 1976. Il a été préparé par l'Office central de la défense et par des personnalités du DPF, Monsieur Ludwig Meier en étant l'artisan essentiel.

L'état-major spécial était dirigé par l'ambassadeur Iselin. Il comprenait - à part le chef - 5 personnalités s'appuyant sur une chancellerie de 4 personnes.

L'exercice a consisté en un "political game" limité à 2 séances de 2 heures respectivement 2½ heures, suivi d'une discussion finale.

3 Situation initiale

On avait admis qu'un événement important, susceptible de créer des troubles intérieurs et de mettre en cause l'équilibre européen - avec ou sans intervention de forces armées - s'était produit dans un Etat européen non-voisin de la Suisse. L'exercice débutait 2 semaines après cet événement supposé et l'état-major spécial trouvait dans un document (remis une heure avant le début du jeu) une description de l'évolution supposée de la situation pendant lesdites deux semaines. Cela devait lui permettre de saisir le cadre politique et militaire dans lequel le jeu se déroulerait et l'inciter à faire quelques prévisions.

4 Jeu proprement dit (Political game)

L'état-major a reçu successivement plus de 30 messages téléphonés ou télégraphiés émanant de sources très diverses qui devaient provoquer de sa part des mesures adéquates. Un "poste de contact" de la Direction de l'exercice représentait toutes les autorités et sources de renseignements extérieures à l'état-major spécial auxquelles ce dernier adressait ses instructions, demandes de renseignements par écrit et par téléphone. La brièveté du jeu n'a toutefois pas permis de jouer complètement les réponses aux demandes de l'état-major et les réactions que celles-ci appelaient de sa part.

L'état-major a dû s'occuper du rapatriement de touristes bloqués dans l'Etat en cause, ceci notamment en collaboration avec d'autres Etats, suivre l'évolution de la situation dans et au voisinage de l'Etat considéré et chercher à sonder les intentions de grandes puissances pour apprécier les menaces éventuelles contre notre pays.

5 Appréciation du jeu

L'état-major spécial a paru bien dirigé et bien composé. Les tâches successives ont été résolues avec diligence et clarté et les mesures prises paraissent avoir été judicieuses. La Direction a apprécié le désir manifeste des membres de l'état-major de jouer le jeu courtoisement et sérieusement.

Le jeu ayant été très bref, il faut se garder d'en tirer des renseignements trop généraux. Quand un engagement dure longtemps, la fatigue, la nervosité, la nécessité des relèves font apparaître des problèmes qu'il ne faut pas méconnaître mais dont le DPF a certes fait l'expérience lors de certaines crises réelles, vécues naguère.

Si l'improvisation et l'action immédiate s'imposent souvent, il convient de reconnaître que toute action est plus aisée à mener quand elle a été planifiée, même si les circonstances empêchent l'application intégrale des plans préparés. La planification de réactions aux événements que l'on pressent est donc indispensable et le DPF en est assurément conscient.

6 Considérations sur l'institution de l'état-major spécial (Sonderstab)

61 Les départements fédéraux sont les états-majors "normaux" de leurs chefs. Ils sont constitués de manière à pouvoir s'acquitter des tâches qui leur incombent. Tous les départements connaissent des périodes de travail sereines et d'autres qui réclament une activité plus intense. Ils peuvent jusqu'à un certain point faire face à des "coups de feu" dans leur composition habituelle.

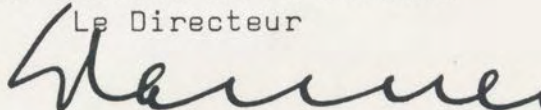
- 62 Quand il s'agit de maîtriser très rapidement des événements parfois dramatiques, les départements doivent souvent exercer une activité continue et s'organiser de manière à s'assurer la vue d'ensemble sur la situation générale et particulière à leur domaine ou région d'intérêt en dépit d'une évolution peut-être rapide. Cela appelle la constitution d'états-majors "spéciaux". Il s'agit en général d'un petit nombre de personnes groupées auprès d'une salle où se reçoivent, s'exploitent, s'affichent les renseignements permettant d'apprécier la situation et de planifier les parades à tels ou tels événements prévisibles ou d'agir au gré des nécessités.
- 63 Sauf dans les cas où les états-majors spéciaux sont chargés de planifications que l'on veut garder secrètes, leurs membres peuvent fort bien recourir aux services de personnes extérieures à l'état-major. Il importe de bien faire le départ entre ce qui incombe à l'état-major "spécial" et ce qui reste dévolu aux cadres de l'état-major "normal".

7 Considérations d'ordre pratique

- 71 Il est apparu dans tous les exercices de 1976 combien l'institution des postes de triage est déterminante pour un travail fructueux et serein des états majors. Le premier triage, externe à l'état-major spécial, consiste à déterminer quels documents et messages doivent être remis à l'état-major spécial et quels autres doivent être confiés aux personnes chargées du travail de routine.
- Parmi tous les messages parvenant à l'état-major spécial, il faut de nouveau faire un tri de manière que les personnages clé ne soient pas importunés par des futilités et puissent ainsi garder la vue d'ensemble.
- 72 L'état-major spécial du DPF dispose de locaux de travail et de repos fort judicieusement équipés et dotés des moyens d'information et de transmission nécessaires. On sait toutefois qu'il ne s'agit pas de locaux protégés contre la contamination radioactive ni contre les bombardements et une solution "caves" devrait être recherchée. Une organisation simple d'un Service sanitaire d'urgence mérite d'être mise au point.
- 73 Dans tous les exercices de 1976, les participants ont fait part de leur inquiétude quant à la vulnérabilité des bâtiments et locaux de nos "Palais". Il paraît nécessaire de se résoudre à la réalisation d'installations de sécurité même coûteuses et de mesures d'identification même tracassières pour ne plus tenter le diable. On doit même penser que des exercices pratiques de sécurité devraient avoir lieu périodiquement.

74 Les membres de l'état-major spécial ont émis le voeu que soit préparé un certain nombre d'exemplaires d'un dossier "Sonderstab EPD".

OFFICE CENTRAL DE LA DEFENSE
Le Directeur



H. Wanner

Va à

Monsieur le Chef du DPF

ainsi qu'à:

Monsieur le Secrétaire général du DPF (5)

Monsieur Meier (2)

Monsieur Iselin (2)

Membres de l'Etat-major de la défense